



Après l'Iran, Israël attaque le Liban: au moins 52 morts et 30 000 déplacés en 24h

Description

Les attaques israéliennes contre le Liban ont déjà fait au moins 52 morts et forcé le déplacement de plus de 30 000 personnes, tandis que l'armée israélienne promet de poursuivre ses frappes.

Par Agence Média Palestine, le 3 mars 2026



Alors que le bilan de l'agression israélienne contre l'Iran atteint les 787 morts en quatre jours, Israël amplifie encore l'escalade régionale en multipliant depuis hier les attaques et déclarations guerrières en direction du Liban.

«Défense préventive» ou «guerre ouverte»

L'armée israélienne utilisait hier le terme «défense préventive» pour justifier hier ses plus de 70 frappes contre le Liban, avant d'annoncer une incursion terrestre. Le ministre israélien de la Défense, Israel Katz, a confirmé ce matin que l'armée israélienne avait reçu l'ordre d'avancer et de s'emparer de nouvelles zones de contrôle au Liban, des saisies de terres supposées empêcher les tirs sur les colonies frontalières israéliennes.

Dans les faits, Israël a bombardé le sud et l'est du Liban ainsi que Beyrouth, affirmant vouloir viser le Hezbollah, qui avait plus tôt dans la journée envoyé contre Israël plusieurs roquettes sans faire de victimes. L'armée libanaise, de son côté, s'était retirée d'au moins sept positions opérationnelles le long de la frontière, selon plusieurs agences de presse.

Le bilan officiel lundi 2 mars au soir, rendu public par le ministère de la Santé libanais, faisait état de 52 morts, 154 blessés et des dizaines de milliers de déplacés. Les frappes ont visé les zones chiites de la banlieue sud de la capitale Beyrouth, ainsi que le sud du pays.

Un haut responsable du Hezbollah a déclaré en réponse que les récentes attaques israéliennes ne laissent au groupe d'autre choix que de revenir à la résistance, rapporte Al Jazeera. «Que ce soit une guerre ouverte», a déclaré Mahmoud Qmati ce matin, mardi 3 mars, ajoutant que l'ère de la patience était revenue.

Tandis que le Hezbollah revendiquait une attaque contre une base aérienne dans le nord d'Israël, l'armée israélienne bombardé Beyrouth aujourd'hui, pour la deuxième journée consécutive. De nouveaux raids aériens israéliens ont frappé cet après-midi la banlieue sud de Beyrouth, Dahiyeh, après au moins trois autres attaques dans la même zone dans la matinée.

Le bilan de ces frappes n'est pas encore connu, mais les médias locaux décrivent des tirs intenses causant d'importants dégâts. L'armée israélienne a mis des ordres d'évacuations pour pas moins de 59 zones, prévoyant des bombardements nourris. «Les frappes se poursuivent et leur intensité va augmenter», confirme sur Telegram Rafi Milo, chef du commandement nord de l'armée israélienne.

31 000 déplacés

Babar Baloch, porte-parole de l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR), rapporte lors d'un point de presse Genève que plus de 31.000 personnes étaient accueillies et enregistrées dans des centres d'hébergement collectifs.

«Beaucoup d'autres ont dormi dans leur voiture, au bord des routes», précise-t-il. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a indiqué mardi être très préoccupé par l'escalade des hostilités au Liban et a appelé les parties à mettre immédiatement fin à cette escalade majeure de la violence et à respecter le cessez-le-feu conclu en 2024.

«Le Liban est le premier pays où nous avons commencé à intervenir face aux déplacements de population. Lundi, le gouvernement a activé l'ouverture des abris, ce qui nous a conduits à distribuer des repas chauds et des plats préparés dans ces abris, afin de soutenir les personnes déplacées», a expliqué lors de ce même point presse le directeur régional du Programme alimentaire mondial (PAM), qui affirme que le nombre de réfugiés risque d'augmenter considérablement.

Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et le Liban en novembre 2024, la Force internationale des Nations unies au Liban (FINUL) a recensé plus de 10 000 violations aériennes et terrestres israéliennes, violations signalées au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies.

Malgré cela, la France a réagi en imputant la responsabilité des victimes au Hezbollah, Jean-Noël Barrot estimant sur son compte X que «le Hezbollah a commis une lourde faute en rejoignant un conflit avec Israël dans lequel les autorités comme le peuple libanais refusent d'être entrainés. La population en a payé ce matin le prix, avec des dizaines de morts et des dizaines de milliers de déplacements provoqués par la riposte israélienne.»

Crimes de guerre

Lorsque des crimes de guerre sont commis en toute impunité, ils risquent de se reproduire, et les civils en paient le prix, commente pour sa part Ramzi Kaass, chercheur au sein de l'organisation Human Rights Watch (HRW).

Dans un communiqué, HRW dénonce les nombreuses violations du droit de la guerre au Liban commises en toute impunité par Israël, dont l'organisation cite les «attaques apparemment délibérées ou aveugles contre des [journalistes](#), des [civils](#), des [secouristes](#), des [institutions financières](#), des [installations liées à la reconstruction](#) et des [soldats de la paix](#), en plus de l'utilisation généralisée et illégale de [phosphore blanc](#) dans des zones peuplées, entre autres violations.»

HRW affirme que les déplacements massifs causés par les opérations israéliennes sont contraires au droit international, les zones évacuées n'étant pas des cibles légitimes et les ordres d'évacuations ne laissant pas suffisamment de temps de temps pour se rendre dans une zone plus sûre.

Le droit international humanitaire, également connu sous le nom de droit de la guerre, exige des parties à un conflit qu'elles veillent en permanence, lors des opérations militaires, à épargner la population civile et à prendre toutes les précautions possibles pour éviter ou minimiser les pertes accidentelles de vies civiles et les dommages aux biens civils, rappelle le communiqué, ajoutant que «les civils qui n'évacuent pas après avoir reçu des avertissements restent pleinement protégés par le droit international humanitaire. Les déplacements forcés sont [interdits par](#) le droit de la guerre, sauf dans les cas où la sécurité des civils est en jeu ou pour des raisons militaires impératives. De plus, certains civils ne sont pas en mesure de tenir compte d'un avertissement d'évacuation, pour des raisons de santé, de handicap, de peur ou parce qu'ils n'ont nulle part où aller.»

Tags

1. Israël
2. Israel
3. Liban

date créée

2026/03/03